

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

**Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

(Soixante et onzième session,

Genève, 5-9 novembre 2001)

Point 2 (a) de l'agenda**Propositions de corrections à l'ADR restructuré**

Le Secrétariat reproduit ci-dessous une liste de propositions de corrections à la version française de l'ADR

2.1.4.2 a) Remplacer "les sous-section 2.2.x.3" par "les sous-sections 2.2.x.2".

2.2.52.4 Au paragraphe (b) du NOTA sous le titre, remplacer "4.1.4.1" par "4.1.4.2".
Au paragraphe (c) du NOTA sous le titre, remplacer "4.2.4.1" par "4.2.4.2".

Dans la note 28) au tableau, remplacer "220 °C" par "200 °C".

Tableau A du chapitre 3.2

No ONU	Colonne No.	Corrections
1745, 1746, 1921, 2481, 2495 et 3165	15	Remplacer "0" par "1"
1932, 2008, 2009, 2210, 2545, 2546, 2881, 3189 et 3190, du groupe d'emballage III	17	Insérer "VV4"
2304, 2448 et 3176 groupe d'emballage III	15	Remplacer "0" par "3"
2576, 3064, 3176 groupe d'emballage II, 3319 et 3344	15	Remplacer "0" par "2"
2810	11	Biffer "TP9"
3203, rubrique solide	10	Insérer "T21"
3203, rubrique solide	11	Insérer "TP2 TP7 TP9"
3280, groupe d'emballage II, rubrique liquide	7	Remplacer "LQ18" par "LQ17"

No ONU	Colonne No.	Corrections
3280, groupe d'emballage III, rubrique liquide	7	Remplacer "LQ9" par "LQ19"

5.2.2.2.2 Dans le texte de la Note *, remplacer "groupe de comptabilité" par "groupe de compatibilité".

6.5.3.1.6 a) Dans le tableau, pour les GRV non protégés des types 21A, 21B, 21N, 31A, 31B, 31N (quatrième colonne), d'une contenance comprise entre 2000 et 3000 litres (dernière ligne), remplacer "C/2000 + 1,0" par "C/1000 + 1,0".
